CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

PRÉSENTS: Mme JOUANNETAUD Gisèle, Mr BAYLE Gérard, Mme MAUX

Mélody, Mr JOUANNETAUD Cyrille, Mme BOURDINAUD Myriam, Mr HALLER Philippe, Mr LANCKRIET François, Mr MAURY Damien, Mr MORICHON Sébastien, Mr NATHIE Jean-Pierre, Mme ISEL

Angélique.

REPRÉSENTÉ (S) :

ABSENT (S) EXCUSÉ (S) :

ABSENT (S) NON EXCUSÉ (S) :

Membres	11
Présents	11
Représentés	
Exprimés	11

CONVOCATION DU CONSEIL: 4 septembre 2020

SESSION ORDINAIRE: ouverte à 20 heures 30

SECRÉTAIRE: François LANCKRIET a été élu (e) secrétaire

PRÉSIDENCE: Mme JOUANNETAUD Gisèle, Maire

LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL, transmis avec la convocation précitée : adopté à l'unanimité.

I - ACQUISITIONS DE PARCELLES

1 - Parcelles sises à Sauvagnac

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de « valorisation et réaménagement du village de Sauvagnac », il convient d'acquérir la parcelle cadastrée section F n°418. Elle précise qu'elle a rencontré la propriétaire qui accepte le prix proposé soit 0.23 € le m2.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE d'acquérir la parcelle cadastrée section F n° 418 au prix de 0.23 € le m2,

DIT que la dépense est prévue au budget,

DONNE pouvoir au Maire, pour effectuer toutes les démarches nécessaires aux fins de finaliser ce projet.

2 - Parcelles sises à la Palou

2.1 - Madame le Maire informe l'Assemblée, qu'un accord a été trouvé avec Monsieur BROUSSAIL, concernant l'acquisition des parcelles cadastrées section D n°403 et 419 dont il est propriétaire, dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement d'une place de dépôt et de retournement à La Palou. Monsieur BROUSSAIL, propose l'échange suivant :

La parcelle section D n°419 d'une superficie de 1 350m2 (de BROUSSAIL à Commune) Contre

Les parcelles section E n°166 de 2 444m2 et 197 de 560m2 (de Commune à BROUSSAIL),

Elle précise que l'échange est équitable dans le sens où le bois de la parcelle cadastrée section D n°419 est de bien meilleure qualité. Elle ajoute que Monsieur BROUSSAIL ne souhaite pas céder la parcelle D n°403.

Toutefois, il s'engage et est très favorable à nous céder gracieusement une bande de terrain tout le long de sa parcelle, pour élargir la piste forestière de la Pouge.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE l'échange susmentionné,

DONNE pouvoir au Maire, pour effectuer toutes les démarches nécessaires aux fins de finaliser ce projet.

2.2 –Monsieur PAGES, agent ONF (Office National des Forêts) conseille à la Commune de profiter de l'acquisition des parcelles section D n°403 et 419 (dans le cadre du projet susmentionné), pour acquérir les parcelles cadastrées section D n° 520 et E n°164, 165, 167, 168, 169 et 97 qui auraient une vocation forestière.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

PROPOSE de racheter les parcelles susmentionnées après exploitation de celles-ci par le propriétaire,

DONNE pouvoir au Maire, pour effectuer toutes les démarches nécessaires aux fins de finaliser ce projet.

II - CESSION DE CHEMINS RURAUX SIS A LASGORCEIX

Madame le Maire présente à l'Assemblée, la demande d'acquisition des chemins ruraux situés entre les parcelles cadastrées section H n° 855/853/854/872/850/851 appartenant à la SCI IDEFIX. Elle précise que ces chemins ne desservent que les parcelles citées ci-avant, ainsi que la Couze dont l'accès est possible par un autre chemin rural.

Le Conseil Municipal après délibération,

A 10 voix pour et 1 voix contre,

DONNE son accord pour la vente de ces chemins publics compris entre les parcelles cadastrées section H n° 855/853/854/872/850/851.

- cet accord est soumis à l'avis de l'enquête publique qui devra avoir lieu,
- l'ensemble des frais seront à la charge des demandeurs.

DONNE pouvoir au Maire, pour effectuer toutes les démarches nécessaires aux fins de finaliser ce projet.

III – ACQUISITION DE PANNEAUX

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée, qu'il convient de remplacer le panneau du cimetière usagé, de mettre en place un panneau pour signaler les toilettes publiques du Bourg et d'acquérir un panneau B8 interdiction aux poids lourds. Puis elle présente des devis.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise ILP LASER d'un montant HT de 254.00 € soit 304.80 € TTC, pour l'acquisition du panneau du cimetière et du panneau de signalement des toilettes publiques,

RETIENT le devis de l'entreprise SES d'un montant HT de 58.80 € soit 70.56 € TTC, pour l'acquisition du panneau B8 interdit aux poids lourds,

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

IV - ACQUISITION D'UNE LAME DE DENEIGEMENT ET D'UN PALAN

Madame le Maire, dans la continuité de l'achat du tracteur pour le service technique, propose à l'Assemblée d'acquérir une lame de déneigement et un palan. Puis elle en présente les devis.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité.

RETIENT le devis de l'entreprise LIMAGRI MOREAU pour la lame de déneigement, d'un montant HT de 850.00 € soit 1 020.00 € TTC.

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

DIT que la commission travaux doit se rendre sur place avec les agents technique, afin de trouver la meilleure solution aux besoins du service technique pour l'acquisition d'un palan.

V - LOCAL VELO

Madame le Maire présente à l'Assemblée, des devis pour le local à vélo, dont l'aménagement est prévu dans la cour de la salle polyvalente à la place du hangar à sel. Puis elle fait savoir qu'une aide DETR, FEADER et du Conseil Départemental est possible.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité.

DECIDE d'ajourner ce point afin de mieux étudier le projet.

VI – NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire expose à l'Assemblée les difficultés rencontrées pour l'entretien des vitres des bâtiments communaux et propose de faire intervenir une entreprise de nettoyage et en présente des devis.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise C&CLEAN d'un montant 150.00 €.

DIT qu'il conviendra de la faire intervenir en fonction des besoins.

DONNE pouvoir au Maire, pour effectuer toutes les démarches nécessaires aux fins de finaliser ce projet.

VII — PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE LA JONCHERE

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle doit prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire de La Jonchère et des Billanges. Puis elle donne la parole à Monsieur Cyrille JOUANNETAUD 3ème Adjoint et Madame Myriam BOURDINAUD pour donner le compte-rendu de la commission scolaire du 17 août 2020.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

VIII - PORTAIL DE L'AUBERGE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du précédent conseil, il avait été demandé que d'autres devis soient établis pour le portail de l'Auberge et les présente.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise SOTEC d'un montant HT de 2 245.00 € soit 2 694.00 € TTC,

DONNE pouvoir au Maire, pour effectuer toutes les démarches nécessaires aux fins de finaliser ce projet.

IX - PROJET PROPOSE PAR LE COLLEGE DE LA SOUTERRAINE

Madame le Maire informe l'Assemblée, que Madame Ann Pham Ngoc Cuong Dsaa, professeur au collège de La Souterraine, demande si le projet relatif à l'aménagement du territoire de la commune, annulé à cause du COVID-19, peut être réalisé prochainement.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

NE souhaite pas donner suite à cette proposition.

X - MISE EN PLACE DU TRI SELECTIF A LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'évolution des consignes de tri et propose l'acquisition de poubelles de tri pour la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE de mettre en place des poubelles de tri à la salle polyvalente,

DEMANDE que des devis soient établis.

XI - BOITE A LIVRES

Madame le Maire rappelle le projet de mise en place d'une boite à livre sur la commune, et présente des modèles.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE l'implantation d'une boite à livre au niveau du lavoir du Bourg,

DEMANDE que des propositions chiffrées soient réalisées.

XII - QUESTIONS DIVERSES

1 - Enfouissement Jeammeyrat

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux du village de Jeammeyrat.

Elle présente l'étude du SEHV

Madame le Maire fait savoir, qu'une aide du Conseil Départemental est possible.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux d'effacement des réseaux du village de Jeammeyrat,

ESTIME le coût global de la partie éclairage public de ce projet à : 17 154.83 € HT soit 20 585.80 € TTC

DECIDE de demander une subvention du Conseil Départemental pour réaliser ce projet,

AUTORISE Madame le Maire, à signer tous les documents relatifs à ce projet.

2 - Réunion du SEHV

Monsieur Cyrille JOUANNETAUD, 3^{ème} Adjoint, rend-compte à l'Assemblée de la réunion du Syndicat Energie Haute-Vienne et précise que le SEHV peut réaliser des études sur l'enlèvement de l'amiante et la pose de panneaux photovoltaïques.

Le Conseil Municipal après concertation,

DEMANDE que le SEHV réalise une étude relative à l'enlèvement de l'amiante de la toiture du local technique et à la pose de panneaux photovoltaïques.

3 - Bus itinérant du PIMMS France service

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet du PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) Mobile, porté par le Centre d'Animation Sociale. Il s'agit de rendre un service identique à celui proposé au sein de plateau d'accueil de la gare d'Ambazac par le biais d'un bus qui se rendra dans les communes de la communauté de communes ELAN. Le bus se rendra à Saint Léger les mercredis matin, 1 fois par mois. Une publicité sera mise en place pour informer la population.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

4 - Numérique itinérant

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le projet « Le numérique itinérant au cœur de notre ruralité » initié par la Fédération Familles Rurales de la Haute-Vienne dans le cadre de sa mission d'accompagnement du développement des territoires ruraux et de lutte contre la fracture numérique. Ce projet consiste à proposer des séances gratuites aux habitants autour du numérique (sécurité sur internet, la dématérialisation des procédures...) en adaptant les échanges en fonction des besoins. Pour ce faire, l'association demande à la commune la mise à disposition d'une salle avec internet pour une capacité d'accueil d'environ 10 personnes.

Le Conseil Municipal, après concertation,

PROPOSE la salle de réunion pour que « Le numérique itinérant au cœur de notre ruralité » puisse intervenir sur notre commune.

5 - Externalisation des encaissements en numéraire

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée, l'obligation légale d'externalisation des encaissements en numéraire et en carte bancaire de la Direction Générale des Finances Publiques et informe que la Commune est à jour sur cette procédure. Aussi les prochaines factures (d'eau) seront présentées avec un code barre datamatrix qui permettra l'encaissement par les buralistes partenaires (les buralistes d'Ambazac pour les plus proches).

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

6 - Echanges avec Monsieur Pascal BRUNEAU

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les mails avec photos envoyés par Monsieur Pascal BRUNEAU aux sujets de l'élagage du noisetier sur le chemin communal qui passe derrière chez lui, sur le rejet de ses eaux usées, sur l'état du chemin qui longe le pignon de la maison de Monsieur Pascal

BRUNEAU et d'autres points litigieux avec son voisin Monsieur LEROUGE. Puis elle demande son avis à l'Assemblée, sur les réponses à apporter à ces différents sujets.

Le Conseil Municipal, après concertation

REPOND à Monsieur Pascal BRUNEAU, qu'il doit conduire l'eau canalisée jusqu'au caniveau. Que le noisetier n'a pas besoin d'être élaguée d'avantage

7 - Souriez, vous respirez

Madame le Maire présente à l'Assemblée la campagne intitulée « Souriez, vous respirez », lancée par le Conseil Départemental, dont l'objectif est de présenter la qualité de vie de notre département.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

8 - Réunion d'information des Maires de la Haute-Vienne

Madame le Maire rend-compte au Conseil Municipal de la réunion d'information des Maires de la Haute-Vienne du vendredi 10 juillet 2020 organisée par la Préfecture.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

9 - Association des Maires de France 87 (AMF87)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérard BAYLE 1^{er} Adjoint et Madame Mélody MAUX 2^{ème} Adjoint, présents à l'*assemblée Générale de l'AMF87. Ils précisent que le Président est désormais Monsieur Stéphane DELAUTRETTE, Maire des Cars.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

10 - Conseil Communautaire

Madame le Maire rend-compte à l'Assemblée du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020, elle précise que le nouveau Président est Monsieur Alain AUZEMERY.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

11 - Blason de la Commune

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée son souhait que la Commune ait son propre blason. Elle rappelle les différentes propositions faites lors d'un précédent conseil. Puis elle présente un nouveau blason avec les modifications demandée par le Conseil.

POINT AJOURNE

12 - Cuve à fioul

Madame le Maire informe l'Assemblée que Madame Marcelle LYRAUD a fait don d'une cuve à fioul à la Commune.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

13 - Ordures Ménagères et CLECT

Madame le Maire explique à l'Assemblée, la tarification incitative pour les ordures ménagères, présentée par les agents de ELAN lors du Conseil des Maires. Puis elle donne la parole à Jean-Pierre NATHIE Conseil Municipal qui donne compte-rendu de la réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

14 - Ecole Buissonnière

Madame le Maire informe l'Assemblée que la rentrée des classes de l'école Buissonnière était mardi dernier et demande à Mélody MAUX 2ème Adjoint d'en faire le compte-rendu.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

15 - Demande d'implantation d'un abri bus

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que Madame Céline MOREAU habitante du village de Leycuras, demande la mise en place d'un abri bus pour les enfants du village par la Commune.

Le Conseil Municipal après concertation

REFUSE d'implanter un abri bus mais ne s'oppose à ce que Madame MOREAU en implante un par ses propres moyens.

16 - Petits travaux succins suite au nettoyage des caveaux

Madame le Maire propose à l'Assemblée de fixer un tarif pour des petits travaux succins suite au nettoyage des caveaux, réalisés par les agents communaux.

Le Conseil Municipal après concertation,

FIXE le prix forfaitaire de 40 € pour des petits travaux succins suite au nettoyage des caveaux, réalisés par les agents communaux.

17 - Réfection d'un aqueduc

Madame le Maire informe au Conseil Municipal, que l'aqueduc sur la route du cimetière du Bourg est affaissé, elle propose que les agents communaux réalisent les travaux de réfection de celui-ci.

Le Conseil Municipal après concertation,

DONNE son accord pour la réfection de l'aqueduc susmentionné.

18 - Journées Européennes du Patrimoine

Madame le Maire informe l'Assemblée, que les Journées Européennes du Patrimoine se déroulent du 18 au 20 septembre 2020

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

19 - Courrier d'élagage du Conseil Départemental

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier relatif à l'élagage du Conseil Départemental. Puis elle demande conseil sur la réponse à apporter à cette lettre.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

20 - Remerciements et félicitations

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de lettre de remerciements du Secours Populaire Français pour la subvention accordée. Puis elle présente le courrier de félicitations de l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) pour les élections municipales.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 1 heure du matin. Le présent compte-rendu a été affiché le : 12 septembre 2020

Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal jeudi 8 octobre 2020 à 20 h 30